



---

**Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA)  
de la Fédération Départementale des Chasseurs  
du Bas-Rhin (FDC 67) du 6 février 2023 à 19h00  
à Geudertheim**

Membres du Bureau présents : Frédéric OBRY (Président), Alette SCHAEFFER (Vice-Présidente), Christian MULLER (Vice-Président), Marc SCHIRER (Secrétaire), Samuel BALZER (Trésorier), Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents : Christian HECKEL, Charles KLEIBER, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER, Éric TRENDEL, Roland VETTER

Absents excusés : Patrick CAUSSADE (pouvoir à Marc SCHIRER), Bruno KEIFF (pouvoir à Alette SCHAEFFER), Michel PAX (pouvoir à Frédéric OBRY) et Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER)

Invité : Alexandre DERREZ (Directeur)

### **1. Approbation du PV du CA du 09 janvier 2023**

Le procès-verbal du CA du 09 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

### **2. Préparation de l'Assemblée Générale 2023**

L'Assemblée Générale aura lieu le 15 avril 2023 à 09h00 à la Salle Polyvalente de GEUDERTHEIM.

La date limite de dépôt des dossiers de vote est :

- Pour le dépôt au bureau de la FDC 67, le vendredi 24 mars 2023 à 16h00,
- Par courrier, le samedi 25 mars 2023, le cachet de la poste faisant foi,
- Pour le dépôt dans la boîte aux lettres de la FDC 67, le dimanche 26 mars 2023 avant minuit, dernier délai.

L'ordre du jour sera mentionné sur les invitations adressées aux chasseurs.

Le conseil valide le rétro-planning de l'Assemblée Générale tout en observant que le délai de 30 jours précédant l'Assemblée Générale est fixé au jeudi 16 mars 2023.

### **3. Envoi des convocations aux adhérents individuels par voie postale**

L'envoi des convocations aux adhérents individuels se fera par mailing à l'exception des locataires qui seront destinataires d'un courrier postal.

### **4. Proposition de médailles**

Le président contactera directement les personnes concernées.

### **5. Budget prévisionnel 2023-2024**

Le conseil valide le budget prévisionnel dont le président détaille préalablement les différents postes.

## **6. Exposition des trophées (dispositions à prendre)**

Elle aura lieu à HINSBOURG (inauguration le vendredi 24 février 2023).

Le président détaille les différents prestataires qui seront contactés pour agréementer l'inauguration de l'exposition.

## **7. Création d'un comité de lecture des revues cynégétiques**

Le conseil décide de créer un comité de lecture des différentes revues cynégétiques reçues à la FDC 67.

## **8. Prime d'habillement des techniciens**

La Convention Collective Nationale des personnels des structures associatives cynégétiques prévoit pour le personnel technique une prime pour l'achat de vêtements de travail.

Le conseil propose d'uniformiser la tenue de travail du personnel technique, afin qu'elle comporte le logo de la FDC 67 et de la marque « Alsace ».

Différents fournisseurs seront contactés afin qu'une décision puisse être prise prochainement.

## **9. Subvention (GGC Ried Sud)**

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 1 134,60 € au GGC Ried Sud.

## **10. Divers**

- Le « Game Fair Alsace » aura lieu le dimanche 11 juin 2023 à KOLBSHEIM.
- L'association des piégeurs et gardes-chasse souhaite ouvrir cette manifestation aux autres usagers de la nature : pêcheurs, cavaliers, marcheurs, propriétaires de chiens, fauconniers, etc.
- Le conseil décide d'apporter son soutien à cette manifestation dont les modalités seront discutées lors d'un prochain conseil.
  
- Selon la préfecture, les inscriptions sur le SIA sont anormalement peu nombreuses.
- Le conseil décide de publier une nouvelle annonce de rappel dans Infos'Chasse 67 et d'attirer l'attention des adhérents sur la date butoir du 30 juin 2023 après laquelle les chasseurs non-inscrits seront en situation irrégulière.
  
- Dans ce même Infos'Chasse 67, il sera également rappelé aux chasseurs de mettre le bracelet du kit trichine à la patte des sangliers et non à l'oreille comme le font certains.

- Le conseil décide également de relancer les locataires concernant l'application Protect Hunt, sachant que selon les directives gouvernementales, la signalisation de nos chasses collectives sera obligatoire à partir du mois de septembre 2023.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.



Le Président,  
Frédéric OBRY



Le Secrétaire,  
Marc SCHIRER